

**DEPARTEMENT PAS DE CALAIS ARRONDISSEMENT ARRAS
CANTON ARRAS-2 Commune d'ATHIES**

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mélanie PAWLAK, en suite de convocation en date du 26 juin 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

PRESENTS : Mme Mélanie PAWLAK, M. Bernard DURAND, Mme Corinne LEFRANC, M. Maxime GOUBET, Mme Dominique KOLACZYK, M. Gaétan AMEELE, M. Claude CAUET, Mme Clotilde LESAINT, Mme Pascale BINET, Mme Christine VALLEZ

REPRESENTE : M. Guillaume LEFEBVRE par Mme Mélanie PAWLAK

ABSENT EXCUSÉ : Mme Caroline LEFEBVRE, M. Anthony LENGLER, Mme Katarina LESOING

ABSENT : M. Laurent CARTIGNY

est désigné secrétaire de séance : M. Maxime GOUBET

**Objet : Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre du ENVP (Soutien aux
Equipements Numériques de Vidéoprotection)**

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NE PREND PAS PART AU VOTE : 2

Madame le Maire rappelle le projet de renouvellement et d'extension de la vidéoprotection sur le territoire communal dont le coût prévisionnel s'élève à 39 427,90 € HT

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention régionale au titre du Soutien aux Equipements Numériques de Vidéoprotection (ENVP).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<i>Financements publics</i>			
Région	ENVP	9 856,97 €	25,00 %
<i>Auto-financement</i>			
Fonds propres		29 570,93 €	75,00 %
Total HT		39 427,90 €	100,00 %

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : novembre 2024

Audit : Décembre 2024

Extension : 3ème et 4ème trimestre 2025

Le conseil municipal, décide à de

- approuver la réalisation du renouvellement et de l'extension de la vidéoprotection pour un montant total prévisionnel de 39 427,90 € HT
- approuver le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention Région au titre du ENVP.

Ainsi délibéré et signé après lecture

Le Maire,

Mélanie PAWLAK



Le secrétaire de séance

Maxime GOUBET

